

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2024 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, LAMARCHE Catherine, MILLÉRIOUX Damien, GAULT Isabelle, NAULEAU Daniel et AUBRUN Thomas.

Etaient absents excusés : BOUDIER Mickaël

Secrétaire de séance : BRAUD Catherine

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : Néant.

1 Rejet délibération n° 6 du 05 juin 2024 suite courrier Préfecture

Lors de la dernière réunion de Conseil, la délibération de transfert du pouvoir de police en matière de publicité n'avait pas lieu d'être car les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le maire au nom de la Commune.

Par courrier du 14 juin dernier de la Préfecture des Deux-Sèvres, il convient de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération et un arrêté du Maire sera élaboré pour ce transfert de pouvoir de police en matière de publicité.

2- Avenant convention régie Carte Vie Quotidienne cantine Gourgé

Suite à un audit sur la régie CVQ qui s'est déroulé en fin d'année 2023, des modifications doivent être apportées sur la convention en vigueur, à savoir l'actualisation des communes liées à la CCPG et indiquer les modalités de fonctionnement pratiques, juridiques et financières de gestion de la carte de vie quotidienne pour l'accès au service dont la compétence de la restauration scolaire est communale.

Un avenant à cette convention a été établi afin de régulariser les articles concernés par ces changements et entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces changements et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

3 – Projet d'informatisation bibliothèque réseau Sources et CCPG

Suite à l'adhésion au réseau SouRces de la Communauté de Communes au cours de l'année 2023, associant 15 bibliothèques du territoire ; Ce réseau souhaite aujourd'hui s'engager dans un projet d'informatisation, reposant sur le déploiement d'un système informatique de gestion de bibliothèque et d'un portail web communs.

Cette opération portée par la CCPG a pour objectif de permettre aux bibliothèques de :

- disposer d'un outil informatique permettant une gestion coordonnée des bases documentaires et lecteurs ;
- proposer au public une offre élargie, lisible et accessible, actualisée en temps réel ;
- rendre possible à court terme la circulation des usagers et/ou des documents sur le réseau ;
- proposer une présence pertinente sur le web, diffuser l'actualité du réseau, offrir aux usagers des Services à distance performants.

Dans ce but, un avenant à la convention d'adhésion a été élaboré pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lecture publique, il a déjà été approuvé par la CCPG par délibération du 23 mai 2024 et doit être proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce projet induit des engagements financiers et une répartition des coûts de mise en place et du fonctionnement du réseau entre chaque partenaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lectures publiques,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

4- Création de poste suite départ en retraite d'un agent

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de travaux de voirie et entretien bâtiments communaux, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux,

DECIDE, après en avoir délibéré, de :

Créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 1^{er} octobre, dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques polyvalent en milieu rural accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

Travaux de voirie et entretien bâtiments communaux et espaces verts

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette création de poste et autorise le maire à diffuser l'annonce auprès du Centre de Gestion 79 et signer tout document relatif à ce dossier.

5 – Infos diverses

Rapport SEOLIS : bilan éclairage public et bâtiment

Vu la hausse des prix les factures restent stables, même après diminution de l'éclairage public matin et soir.

Des subventions ou aides financières existent pour investir dans de l'éclairage LED pour les lampadaires extérieurs et les bâtiments communaux. A SUIVRE

Restaurant Marmite :

Suite à la liquidation judiciaire de la Société NATOE, gérants du fonds de Commerce, les clefs des bâtiments ont été restituées par le Commissaire-Priseur.

Le jugement sera prononcé au tribunal de commerce le 02 septembre prochain.

Des travaux sont prévus au budget 2024 pour la réfection du sol dans la cuisine du logement à l'étage.

Plusieurs solutions sont envisageables pour une nouvelle location : l'une d'entre elle est de dissocier le bar et restaurant du logement à l'étage pour en faire un gîte.

Cette option fait l'objet d'une réflexion comprenant le bâtiment de la Cure avec un projet de gîte pour louer en même temps que la salle Multiculturelle juste en face.

Un groupe de travail est nommé à cet effet : M. METAIS Jacques, M. FEUFEU David, Mme DUTERTRE Manon et M. NAULEAU Daniel sont désignés pour étudier la possibilité de rénovation de ces bâtiments avec des aides financières et/ou des demandes de subventions.

Eglise :

Le cabinet d'Architectes dont ingénieurs sont venus en repérage et effectuer des prélèvements, le constat d'humidité a été fait, en attente des résultats.

Retraite d'un Agent :

Un agent a demandé sa retraite au 1^{er} décembre mais avec ses congés, il cesserait son travail mi-octobre 2024, donc la recherche d'un agent polyvalent ou contractuel va être mis en ligne sur le site du CDG 79.

Tour des Deux-Sèvres :

Passage de ce tour jeudi 11 juillet après-midi de Parthenay à Gourgé avec un passage à la Chaussée et vers Lhoumois pour se diriger vers La Peyratte.

14 juillet :

Le feu d'artifice sera tiré samedi 13 juillet dans une parcelle communale du Bedon vers 23 h.

04 Aout : Soirée Patrimoine

6 - Questions diverses

M Damien MILLERIOUX demande pourquoi la salle multiculturelle n'est pas beaucoup louée ou réservée ?

Plusieurs possibilités sont envisagées : manque de parking ? prix ? projet à revoir pour stationnement ?

M Thomas AUBRUN demande où en est le projet éventuel d'arrêt du Regroupement Pédagogique Intercommunal écoles publique maternelle et primaire, au profit d'une seule école regroupée à Gourgé ?

Pas de nouvelles à ce jour entre les trois communes concernées.

Mme Manon DUTERTRE rapporte au Conseil le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole RPI, et a demandé d'être représentante à la Commission Communautaire.

Argent de poche : pas d'inscription de jeunes pour les vacances scolaires de cet été.

Fin du Conseil Municipal à 22 heures

Rappel des délibérations du 10 juillet 2024

1. **Rejet délibération n° 6 du 05 juin 2024 suite courrier Préfecture**
2. **Avenant convention régie Carte Vie Quotidienne cantine Gourgé**
3. **Projet d'informatisation bibliothèque réseau Sources et CCPG**
4. **Création de poste suite départ en retraite d'un agent**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien